



## Cartes d'identités

### Nouvelles procédures d'instruction

L'entrée en vigueur du nouveau mode d'instruction des cartes nationales d'identités se fera le mardi 7 Mars

La Mairie de Nizas n'étant pas équipée de dispositif de recueil, ne pourra plus accepter de dossier papier à compter de cette date

En conséquence vous devez vous adresser à la Mairie de Pézenas ou à l'une des 25 Mairies du département

Mode d'emploi:

- Je peux faire ma pré-demande en ligne:

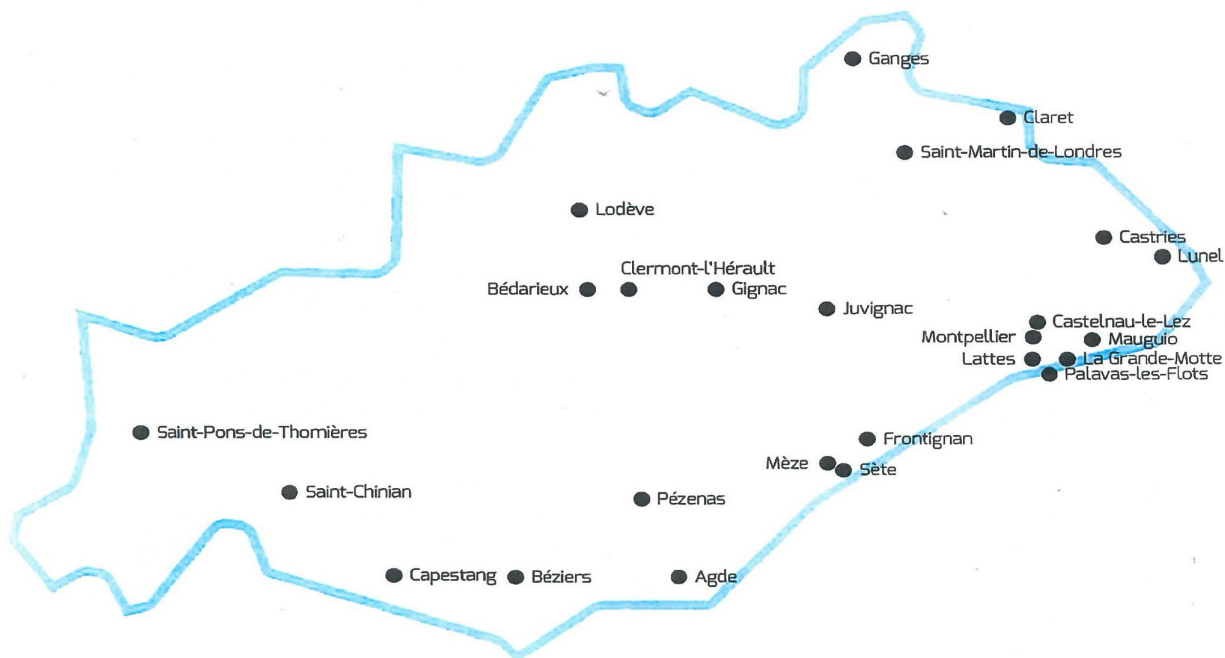
<https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire?slug=-inscrire>

=> Je gagne du temps

- Je m'adresse à l'une des 25 Mairies concernées dans l'Hérault pour déposer mon dossier et prendre mes empreintes:

<http://herault.gouv.fr>

=> Mon titre est plus sûr



Contact presse: service communication de la communication interministérielle 04 67 61 61 25 – [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)  
Site internet: [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)

Commission communication – [www.nizas.eu](http://www.nizas.eu)